



# Extrait de délibération

## Bureau syndical

**4 décembre 2017 – Parthenay**

Identifiant  
2017-12-02

L'An Deux Mille Dix Sept le lundi quatre décembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	30 novembre 2017	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	8	Absents, excusés :	2
Présents :	6	Votants :	6

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier	...
Vice-Présidents :	LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :	...	...
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	...

## Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec AIR Services

L'entretien des locaux du bâtiment du Pays de Gâtine est assuré par AIR SERVICES (groupement économique solidaire) dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de l'agent MAI Thi Su conclu entre le Pays de Gâtine et l'association intermédiaire AIR, membre du groupe.

Ce contrat de mise à disposition se termine le 29 décembre prochain. Il convient de le renouveler jusqu'au 30 juin 2018.

L'association AIR nous propose les mêmes conditions de recrutement soit :

- Salaire de base : 9,86 € brut/heure (qui sera réévalué au 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin tenir compte de la revalorisation du SMIC – A noter : le Smic est fixé à 9,76 € brut/heure en 2017)
- Nombre d'heures semaine : 10h
- Coefficient (gestion administrative et charges) : 1,85
- Pas de frais d'ouverture de compte
- Prise en charge des équipements de sécurité (chaussures...)
- Prise en charge de la visite médicale et de 50% de la mutuelle

**Les membres du Bureau syndical autorisent le Président à :**

- **signer la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec l'association AIR pour la période 30 décembre 2017 au 30 juin 2018,**
- **régler les charges afférentes correspondant au salaire brut de l'agent, charges patronales et frais de gestion de l'association.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD